

Hyacinthe à la rivière St. François, une distance de 40 milles ; et elle a le plaisir d'annoncer qu'elle s'est assuré ce droit pour traverser la plus grande partie de ces terres à un prix comparativement petit.

Les arpentages ont été continués pendant la saison par Mr. Vining, ayant en vue de faire choix d'une route qui offrit le plus d'avantage à l'ouverture d'une voie de communication entre le chemin à rails du St. Laurent et de l'Atlantique et la ligne de la Province. Ce monsieur a fait rapport que la ligne est entièrement formée depuis St. Hyacinthe à la rivière au Saumon, une distance de cent milles du Terminus à Longueil, et que de ce point à la ligne de la Province, une distance de $26\frac{3}{4}$ milles, il a été tracé une ligne expérimentale. Ce qui, dans le cas où cette ligne serait définitivement adoptée pour toucher au point de jonction, établirait toute la distance qu'aurait à parcourir le chemin à rails en Canada comme n'excédant pas $126\frac{3}{4}$ milles, étant une réduction de cinq milles dans la distance qu'on avait dans le principe projetée.

Les Directeurs ont à informer, que Mr. Vining a cru expédient d'abandonner l'achèvement des arpentages qu'il avait été chargé de faire, et de n'en point faire de rapport. Il est cependant à espérer que ses notes, plans et estimés mettront, pour beaucoup, l'ingénieur de la compagnie en état de mettre à profit les dépenses qui ont été encourues sur la conviction qu'avaient les Directeurs que ces frais seraient pleinement compensés par l'information qu'ils obtiendraient ; et ils espèrent encore qu'ils n'y perdront rien, si ce n'est que les connaissances personnelles qu'obtient d'un local un ingénieur dans le cours de ses opérations, et que les Directeurs dans leur opinion considèrent comme leur appartenant aussi bien que les documents de l'arpentage.

Les Directeurs annoncent en outre que Mr. Bailey, l'ingénieur résident de la Division de Montréal, a abandonné le chemin, et simultanément les assistants de Mr. Vining et ceux de ce premier monsieur.

Ils ne peuvent cependant exprimer de regret sur un événement dont les suites, comme ils en sont persuadés, ne peuvent